



27 mars 2015

Groupe de travail national sur l'informatique du 25 mars

LA DIRECTION GENERALE DECIDE DE FERMER L'ATELIER EDITIQUE D'AMIENS VIDAME

C'est la traduction concrète de la stratégie du tout numérique de la DGFiP. Dématérialisations, télé-déclarations ont pour conséquence l'éloignement du service public pour les citoyens les plus fragilisés mais aussi pour les services informatiques la mise en danger des missions de production.

***POUR LA CGT : AUCUN AGENT DE L'ATELIER EDITIQUE DE VIDAME NE
DOIT QUITTER LA DiSI CONTRE SA VOLONTE !.***

AUJOURD'HUI L'EDITIQUE et DEMAIN ?

A QUI LE TOUR ?

- **Les ateliers d'ADO-SCANNAGE ?** Pour lesquels le Directeur Général déclare n'avoir aucune perspective d'avenir alors que dans le même temps il décide d'externaliser dans une société privée le scannage des factures des entreprises traitées par le service facturier (SFACT) de la DGFiP.
- **Les services RH ?** La mutualisation est en marche. Sans attendre le bilan des expérimentations lancées en 2015 sur les missions budget-achat et formation professionnelle, la direction de la DiSI Nord annonce la généralisation pour toutes les DiSI dès le 1er janvier 2016.
- **Les services d'assistance téléphonique ?** Le bureau SI veut proposer aux utilisateurs un parcours d'assistance dynamique à partir de la mise à disposition de fiches de résolutions d'incidents sur un site WEB. C'est l'auto-dépannage !
- **Tous les services informatiques de la DGFiP ?** La ministre de la Fonction Publique, Maryse Lebranchu, dans le cadre des « négociations » en cours sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations, soumet au débat l'extension des corps interministériels. A n'en pas douter, les informaticiens de la fonction publique d'état seraient concernés. Le décret du 1er août 2014 (informatique de l'état placée sous l'autorité directe de Manuel Valls et par délégation de la DiSIC) ne peut qu'accroître nos inquiétudes.

"Ne pas se résigner c'est résister. Résister c'est agir par tous les moyens."

Le 9 AVRIL

**TOUTES ET TOUS EN GREVE ET A LA
MANIFESTATION NATIONALE A PARIS**



Synthèse des fiches du GT du 25 mars

1

Le temps de travail et le régime des astreintes dans les services d'exploitation

Après un recensement des différents modes d'organisation du temps de travail dans les services d'exploitation, c'est le travail en équipe (7h-20h) qui est considéré par SI comme le plus adapté au regard des ambitions numériques de la DGFIP et du haut niveau de service attendu.

En fonction du service demandé, en fonction de la « sensibilité » des applications, le mode d'organisation du travail en équipe pourrait coexister avec une part plus ou moins importante d'agents en horaires variables. *(C'est une évolution positive par rapport à la fiche présentée au GT du 16 octobre qui ne présentait comme seule dérogation au travail en équipe le travail en horaire fixe).*

Propositions de SI : pour les applications dont le niveau de service est sans changement, les exploitations conservent leur mode d'organisation actuel. Par contre après concertation, pour celles où le niveau de service deviendrait plus élevé, l'organisation du travail sera le travail en équipe, en horaires variables (selon une proportion à déterminer) et la mise en place d'astreintes.

On demande toujours plus d'efforts aux agents. Pour la CGT DiSI Nord, le volontariat doit prévaloir pour l'application d'horaires atypiques qui nuisent à la santé et à la vie personnelle.

Bien sur quand la DG évoque cet élargissement de la plage de travail (7h-20h), elle oublie toujours d'aborder la question des emplois !

2

Bilan et perspectives de la refonte du schéma d'assistance

L'organisation de l'assistance téléphonique a été finalisée en décembre 2014 avec l'installation des AT TRESO et Gestion Publique.

Perspectives :

- privilégier les interventions à distance plus rapides pour les incidents « poste de travail ». Ce qui permet d'éviter les déplacements des CID
- permettre aux utilisateurs d'avoir rapidement accès aux informations concernant leurs applications informatiques en s'abonnant à des communautés wifip.
- Proposer aux utilisateurs un parcours d'assistance dynamique par mise à disposition de fiches de résolution d'incidents « simples » sur un site web. Les AT se consacraient aux cas complexes. Une expérimentation sera lancée en 2015 sur l'AT SPF (services publicité foncière).
- Recours à la technique du « chat » en plus du téléphone et du formuel
- Éviter à l'utilisateur les délais d'attente téléphonique en lui permettant de demander un rappel par le service d'assistance (« click to call »).
- Utilisation de la navigation « co browsing » permettant à l'assistant de visualiser la nature des difficultés de l'utilisateur

Ces 3 dernières fonctionnalités seront expérimentées au second trimestre 2015 sur TOSCANÉ.

Le bureau SI est très imaginatif pour supprimer des emplois dans les services d'assistance (CID, AT) en demandant aux utilisateurs de s'auto-dépanner !

3

Point d'étape sur le chantier de modernisation des applications

Quasi la même fiche que pour le GT du 16 octobre : les mainframes (IBM, GCOS) en « enfer », en attendant le « miracle » BLUAGE. Alors que le chantier le plus abouti (VFP Virements des Fonds Particulier) de conversion COBOL en JAVA n'est toujours pas terminé, SI décide de lancer d'autres chantiers : MEDOC local, la PAYE, et la réécriture de KHQ. Vont suivre : CEP, SIR, REC/MEN etc....

Avec comme seul objectif celui de faire des économies budgétaires, le bureau SI s'engage vers un chemin périlleux qui va conduire à une dégradation de la qualité de l'informatique à la DGFIP et des conditions de travail des utilisateurs et des informaticiens ! Le LOWCOST arrive à la DGFIP, par contre pour la société privée BLUAGE, c'est le jackpot !



Concentration des machines ZOS

Un bel exemple de dialogue social : la fiche présentée aux représentants du personnel nationaux le 25 mars 2015 décrit une organisation décidée unilatéralement par SI le 7 novembre 2014 !?

Rappel : Machine Z12 installée à Tours, exploitation système des partitions de la filière fiscale à Amiens Fief, exploitation système des partitions de la filière gestion publique à Rouen Jean Moulin. EIM (Exploitation des Infrastructures Mutualisées : « supervision matériel ») à Amiens Fief.

Le bureau SI ose écrire dans sa fiche « le serveur IBM Z12 permet l'intégration des 3 machines existantes tout en garantissant le même niveau de qualité de service ».

C'EST FAUX ! La qualité de service s'est dégradée pour la filière fiscale depuis le passage au z/12. Tous les utilisateurs se plaignent :

-> les développeurs ont beaucoup moins de puissance pour le développement et la recette.

-> les utilisateurs de l'application MAJIC (CDIF, SIP, ...) sont pénalisés. En effet, les batchs de nuits durent beaucoup plus longtemps qu'avant. Pour palier le phénomène, le traitement de certaines demandes « gourmandes » en CPU (les listes 41 par exemple) sont interrompues à 2h du matin. Ce qui fait que les services n'obtiennent pas leur documents et doivent refaire leur demande.

-> Il y a de plus en plus d'indisponibilités dues au fait que le batch se termine trop tard.

TOUT CELA NOUS FAIT DIRE QUE DANS UNE LOGIQUE DE RÉDUCTION DES COÛTS ON FAIT DE L'INFORMATIQUE 'LOW COST' AU MÉPRIS DES UTILISATEURS ET DÉVELOPPEURS.

Mais pour le bureau SI, tout va pour le mieux, on paye moins cher donc c'est super et il n'y a aucun problème de puissance, juste quelques réglages système à faire.... aux exploitants et aux utilisateurs de s'adapter !

QUI ACCEPTERAIT DE CHANGER DE PC POUR AVOIR DES PERFORMANCES MOINDRES ? M. PARENT ?



Concentration des machines multi-applicatives SPF

Retour à une informatique centralisée pour l'application FIDJI, les MMA SPF (service publicité foncière) disparaissent au profit d'une machine centrale. Les 355 bases fonctionnelles (une par SPF) seront centralisées sur cette machine unique au SPS avec « redondance » à Noisiel.

L'exploitation applicative continue à être prise en charge par l'ESI de Rouen les mouettes, l'exploitation système par l'ESI de Rennes.

Ce qui nous intéresse est moins la concentration des MMA que la mainmise des données contenues à la DGFIP par des sociétés américaines qui sont d'ailleurs à demeure dans certains sites comme Meyzieu.



Situation des ateliers éditiques : perspectives et accompagnement

Avec le développement de la dématérialisation, la production éditique globale est en baisse régulière depuis 2012. Compte tenu de cette baisse d'activité, la DG envisage de transférer les productions des 10 derniers ateliers semi-industriels (ex. fgp) vers les 7 ateliers industriels (6 ex. ff + Meyzieu).

Au cours du second semestre de 2015, la direction générale programme la fermeture de 3 ateliers : Amiens Vidame, Caen et Tours.

Reclassement des agents :

- ➔ les agents avec qualification informatique seront reclassés à l'ESI ou dans un autre ESI de la résidence sauf si l'agent souhaite quitter l'ESI de résidence ou la DiSI, il devra alors déposer une mutation nationale avec les règles de droits communs (pas de priorité).
- ➔ Les agents administratifs et les agents de façonnage seront reclassés selon les modalités suivantes :
 - l'agent peut demeurer au sein de la DiSI à la résidence s'il existe un poste sur lequel il peut exercer de nouvelles fonctions
 - à défaut, l'agent peut réintégrer les services de la DR/DDFIP en résidence. Il devra déposer une mutation nationale, il bénéficiera d'une priorité à la RAN de la commune de l'ESI. En l'absence d'emploi vacant, il y sera affecté en surnombre. S'il souhaite une autre commune de la RAN, il participera au mouvement local de la DR/DDFIP selon les règles communes à tous (sans priorité).
 - Si l'agent souhaite une autre résidence, il devra formuler une demande de mutation nationale selon les règles de droit commun (sans priorité).

Mesures indemnitaires : Depuis le 1er janvier 2015, lors de la fermeture d'un atelier éditique, il n'y a plus le versement d'une indemnité exceptionnelle (4 ans de prime). Les agents concernés par une baisse de rémunération bénéficieront d'une garantie de rémunération.

Sur les 30 ateliers éditiques de la filière gestion publique début 2010, il n'en restera plus que 7 à la fin de l'année 2015. La DG a fait le choix de l'industrialisation de la filière avec tout ce que cela signifie en terme de conditions de travail notamment à l'usine de Meyzieu (travail en équipe, temps de pause chronométrés, heures supplémentaires de nuit, ...).

Les agents dont l'atelier ferme ne doivent pas subir de mobilité forcée. Pour la CGT, tous les agents qui le souhaitent doivent pouvoir rester dans un ESI de leur résidence même s'il n'y a pas d'emplois vacants.



Point d'étape sur l'industrialisation du courrier égrené

Deux expérimentations ont été menées en 2014. Il s'agit du déport des impressions des agents des services DR/DDFiP vers un atelier éditique via un driver virtuel installé sur le poste de travail.

La généralisation du dispositif est validée. Le démarrage est prévue pour le mois de juin.

L'édition, la mise sous plis et l'affranchissement des courriers égrenés seront effectués par les ateliers éditique de Lille Kennedy et Limoges.

L'objectif est de proposer la prise en charge d'un maximum de courriers utilisés dans les services de la DGFIP.

Pour les collègues des deux ESI concernés, l'attribution de cette mission peut apparaître comme une bouée sauvetage. Mais la CGT ne peut accepter que dans le même temps pour le reste des ateliers de l'ex filière gestion publique, c'est le TITANIC !

*maintenant
ça suffit !*

MARCHONS
contre l'austérité



La CGT a le droit et même le devoir de diffuser aux agents les fiches de travail préparatoires aux groupes de travaux nationaux.

Les membres de la délégation CGT présents aux GT sont des représentants du personnel. Pour la CGT représenter les personnels c'est d'abord les consulter pour recueillir leur avis sur les propositions de la Direction Générale. C'est le rôle des sections locales de rencontrer les agents pour leur présenter les fiches avant les GT et pour prendre en compte leurs revendications.

La direction de la DiSI Nord a considéré que nous n'avions pas le droit de diffuser les fiches avant le GT du 25 mars.

La circulaire du 22 août 2011 relative aux conditions d'exercice du dialogue social précise : « Les documents internes de la DGFIP (circulaires, notes internes...), les documents préparatoires aux groupes de travail établis par l'administration, les listes nominatives d'agents de la DGFIP relatives notamment aux mouvements de mutations et aux promotions, ainsi que toute information de nature à mettre en péril la sécurité des agents ou des locaux, ne doivent pas être rendus accessibles au public (hors DGFIP) via l'internet. »

Les représentants du personnel ont donc le droit de diffuser les fiches en interne aux agents de la DGFIP. La direction de la DiSI a reconnu que la CGT était dans son bon droit.